

Les nombreux départs en retraite des « Papy Boomers », dans les années à venir, vont représenter pour les entreprises un passif social important, risquant de déséquilibrer leur trésorerie.

Le contrat DEXFI pallie à ce risque en permettant à l'entreprise d'anticiper et de maîtriser les enjeux liés à ce phénomène, en se constituant des fonds de façon souple, sûre et fiscalement avantageuse.

3 BONNES RAISONS D'ANTICIPER SON AVENIR AVEC DEXFI :

✓ Réaliser une réelle gestion patrimoniale au sein de votre contrat

✓ Piloter l'allocation du contrat

✓ Exonération de la plus-value

Cotisations déductibles

■ LE CONTRAT

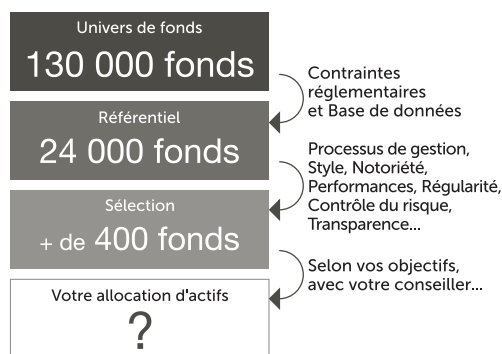
DEXFI est un contrat souple, ouvert et évolutif qui propose une large gamme d'OPCVM ainsi que 2 fonds en euro (*Euro classique et EuroConviction*). Il permet à l'entreprise de se constituer un fonds collectif propre aux paiements des Indemnités de Fin de Carrières.

Dexfi est l'un des rares contrats IFC multisupports, multigestionnaires. L'horizon d'investissement long terme permet de proposer, outre l'actif en euros, une gamme de supports diversifiés devant permettre d'offrir une performance brute supérieure à des placements sans risque.

■ UNE SÉLECTION DE SUPPORTS RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs:

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



■ ZOOM SUR LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC) ...

L'entreprise a l'obligation de verser une indemnité à ses salariés partant à la retraite. Que ce soit l'indemnité légale minimale, celle imposée par la convention collective de branche, ou encore celle fixée par un accord propre à l'entreprise, elle peut représenter des sommes conséquentes. Étant donné l'importance du phénomène, l'entreprise a également l'obligation d'inscrire son « passif social » en annexe de son bilan.

L'entreprise a la possibilité de provisionner cette charge en externe au travers d'un contrat d'assurance qui, au moyen des cotisations versées par l'entreprise, constitue un fonds collectif propre. Ce dernier servira à rembourser les indemnités versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les sommes collectées dans le fonds collectif de départ en retraite ne peuvent servir qu'à rembourser les montants dus aux salariés lors de leur départ à la retraite.

FOCUS

ACTIFS EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

PERFORMANCES NETTES : (Fonds général AEP)

- + 3,26% en 2010
- + 3,58% en 2009
- + 4,00% en 2008
- + 4,05% en 2007
- + 4,05% en 2006
- + 4,15% en 2005

TRANSFERT DU CONTRAT :

- Les contrats sont transférables,
- Maintien des avantages fiscaux : ancienneté du contrat, exonération d'impôt...

Évaluation du passif social au travers d'une étude actuarielle et d'une actualisation annuelle.

Réalisation d'une étude actuarielle mesurant les contraintes financières de l'entreprise.

Proposition d'un plan de financement adapté aux contraintes budgétaires de l'entreprise.

■ LA DURÉE

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

■ LES VERSEMENTS

Le versement initial est déterminé à la suite d'une étude actuarielle.

Les versements complémentaires peuvent être libres ou programmés.

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1%
- Frais de sortie : aucun
- Frais d'arbitrage : un arbitrage gratuit chaque année et 0,50% au delà.

LES OUTILS DE GESTION

GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 30 OPCVM
- 2 actifs en euros :
le fonds général AEP
et le fonds EuroConviction
- 1 SCI

3 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

- Écrêtement des plus-values
- Stop Loss
- Maintien d'allocation

■ DEXFI S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL

Les versements sont déductibles du résultat fiscal et sont exonérés de charges sociales.

Exonération d'impôts sur la plus-value.

**Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat DEXFI
ou entrer en relation avec un Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant proche de chez vous ...
Accédez à notre présence patrimoniale à l'aide de notre formulaire via notre rubrique Contact,
sur www.nortia.fr**